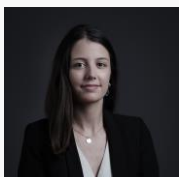
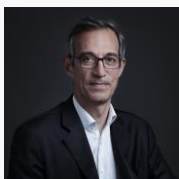


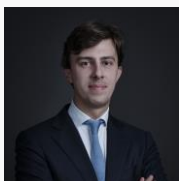
L'équipe ESG



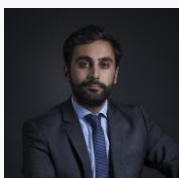
Anaïs CASSAGNES
Analyste ESG



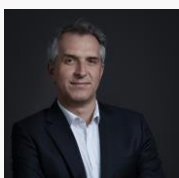
Stéphane CUAU
Responsable de la Politique ESG



Maxime DURAND
Responsable de la notation ESG



Ivan PETIT
Responsable de la notation ESG



Alexandre NEUVY
Représentant de la Gestion Privée

Introduction

L'objectif de notre engagement actionnarial est double : améliorer les pratiques ESG des entreprises en les sensibilisant et minimiser les risques ESG qui pourraient avoir des externalités négatives sur les résultats financiers.

Depuis 2018 (date de sa première politique de vote), **la société Amplegest a choisi d'exercer pleinement et de manière indépendante ses prérogatives d'actionnaire** dans une démarche de progrès en cohérence avec ses valeurs.

L'année 2020 a marqué un tournant important dans notre démarche d'Investisseur Responsable avec **la formalisation de notre première politique d'engagement actionnarial**.

En 2023, nous avons poursuivi notre effort de dialogue avec les entreprises pour la troisième année consécutive en accroissant le nombre de lettres d'engagement et de réunions partiellement ou entièrement dédiées à l'ESG. Les principaux sujets abordés ont été l'environnement et la politique de rémunération des dirigeants.

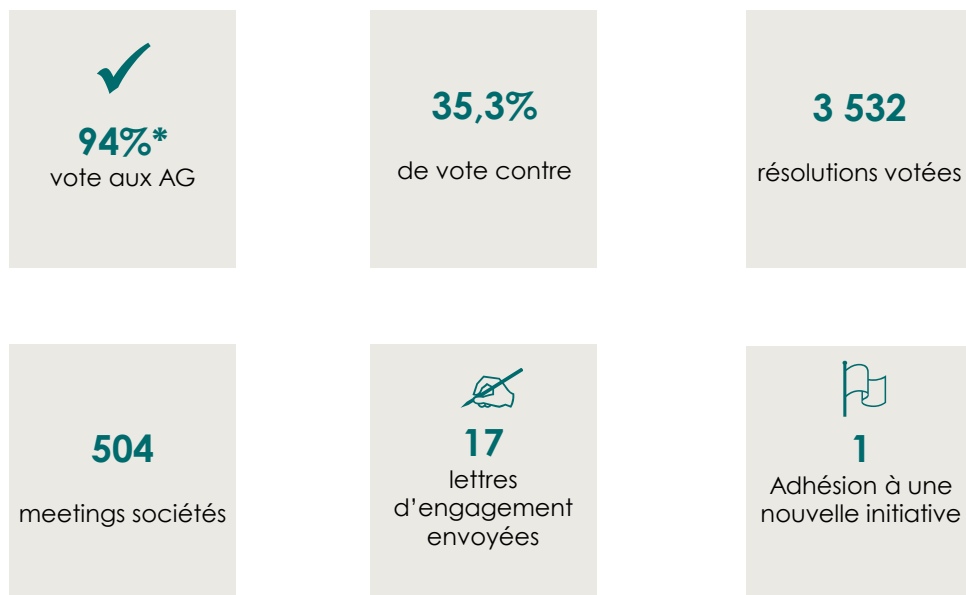
Notre définition de l'engagement actionnarial

En tant qu'Investisseur Responsable, Amplegest tient à exercer ses prérogatives d'actionnaire dans le respect du principe de protection des **droits des actionnaires minoritaires** et d'**équité entre les actionnaires**. Notre objectif est d'inciter les entreprises à de **meilleures pratiques** dans le domaine de l'environnement, le social et la gouvernance.

Pour ce faire, la société Amplegest a défini une politique d'engagement actionnarial permettant la mise en œuvre d'un **dialogue actionnarial** avec les émetteurs, y compris avec les émetteurs non détenus en portefeuilles.

Notre dialogue actionnarial s'inscrit dans une démarche d'**accompagnement et de progression** pouvant entraîner un investissement mais également un désinvestissement.

Nos actions 2023 en résumé



*Nous avons la volonté de voter à 100% pour nos titres en portefeuilles. Document remis à titre d'information, l'investisseur potentiel doit prendre connaissance du DICI et du prospectus visé par l'AMF. Les OPCVM présentent un risque de perte en capital. Il peut ne pas convenir à tous les investisseurs. Ce document est publié à titre d'information uniquement et ne constitue en aucun cas une offre de service, une incitation à acheter, à vendre ou à souscrire à des titres ou à tout autre instrument financier. Il ne s'agit pas d'un conseil en investissement.

Nos principaux votes contre en 2023

Les **rémunérations des dirigeants et des administrateurs** sont analysées sous l'angle de la transparence, de la cohérence et de l'équité ainsi qu'au regard de l'association des salariés.

Vote contre en 2023

29%

En matière de rachat d'actions, nous sommes attentifs à l'endettement des sociétés et effectuons une analyse au cas par cas. Les résolutions devront prévoir que le rachat d'actions soit exclu en période d'offre publique afin de ne pouvoir être assimilé à un dispositif protectionniste du management en période d'offre.

Vote contre en 2023

22%

Nous **soutenons le dépôt de résolutions externes** améliorant les droits des actionnaires, la gouvernance, la responsabilité sociale ou environnementale de l'entreprise.

Les autres types de résolution qui pourraient être proposés aux actionnaires sont analysés au cas par cas **conformément aux principes de la présente politique et de la politique ESG.**

L'exercice de nos droits d'actionnaires

Notre politique de vote

Depuis 2019, les équipes de gestion Actions font appel aux services de Proxinvest pour la mise en œuvre de la politique de vote aux assemblées générales des sociétés dans lesquelles elles sont investies.

Le principe général dégagé pour la politique de vote est le suivant : *influencer de manière positive les entreprises dans lesquelles Amplegest est investie dans l'intérêt de ses clients et des minoritaires ; cette initiative s'inscrit dans une démarche de progrès avec une vision à long terme.*

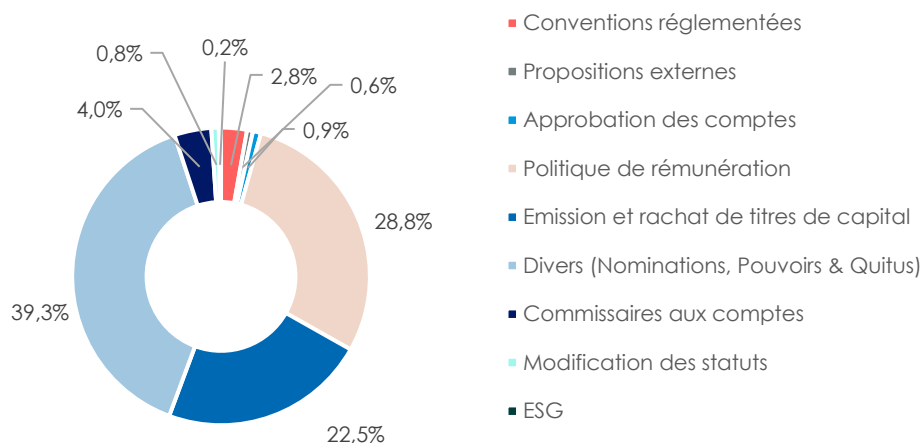
A partir des règles définies par l'équipe de gestion Actions, Proxinvest instruit et analyse les résolutions présentées par les dirigeants des entreprises cotées à leurs actionnaires. À l'issue d'une analyse, les équipes de gestion Actions confirment ou infirment la recommandation de Proxinvest en votant directement aux assemblées générales des sociétés dans lesquelles elles sont investies.

Rapport de vote 2023

En 2023, les équipes de gestion Actions ont voté à 218 assemblées générales, soit **94 %** de l'encours sous gestion en Asset Management (les 6 % restants non votés sont dus à des contraintes techniques).

- Ces assemblées ont donné lieu au vote de 3 532 **résolutions**.
- Dans 64,7% des cas, les gérants ont voté « oui » et dans **35,3%, ils ont voté « non »**.
- Les résolutions relatives à la **rémunération** sont celles que nous avons le plus contestées (29% de vote « non »), suivies par celles relatives aux **émissions et rachats de titres de capital** (22% de vote « non »).

Détails des votes "Contre"



Principaux commentaires en 2023

En 2023, nous avons été attentifs aux données climatiques communiquées par les entreprises ainsi que les différentes initiatives auxquelles elles participaient.

Document remis à titre d'information, l'investisseur potentiel doit prendre connaissance du DICI et du prospectus visé par l'AMF. Les OPCVM présentent un risque de perte en capital. Il peut ne pas convenir à tous les investisseurs. Ce document est publié à titre d'information uniquement et ne constitue en aucun cas une offre de service, une incitation à acheter, à vendre ou à souscrire à des titres ou à tout autre instrument financier. Il ne s'agit pas d'un conseil en investissement.

Des exemples de sociétés contactées par l'intermédiaire des lettres d'engagement



Graines Voltz est un distributeur européen indépendant de semences et jeunes plants floraux, potagères et de pépinière, destinés aux professionnels, maraîchers, horticulteurs et pépiniéristes, mais aussi aux collectivités locales.

Questions : calculer son bilan carbone
 Réponses : il a été effectué en 2023 et sera publié dans le prochain rapport annuel RSE en janvier 2024



Analog Devices est spécialisée dans la conception, la fabrication et la commercialisation d'équipements destinés à la production de circuits intégrés et de composants semi-conducteurs.

Questions : objectifs d'émissions carbonées sur le scope 3 et vérifié par la science, détails sur la rémunération du vice-président.

Réponses : objectif en cours de définition, rémunération à des fins d'embauche



O'Reilly Auto Parts est une entreprise américaine spécialisée dans la réparation automobile.

Questions : publication et objectifs d'émissions carbonées scope 1/2/3, participation au CDP.

Réponses : Mise en place des objectifs 1/2/3 et validation SBTi prévue pour 2024. CDP sera publié en 2024.

Nous suivons de près tous ces dossiers à travers la vérification des mesures promises.

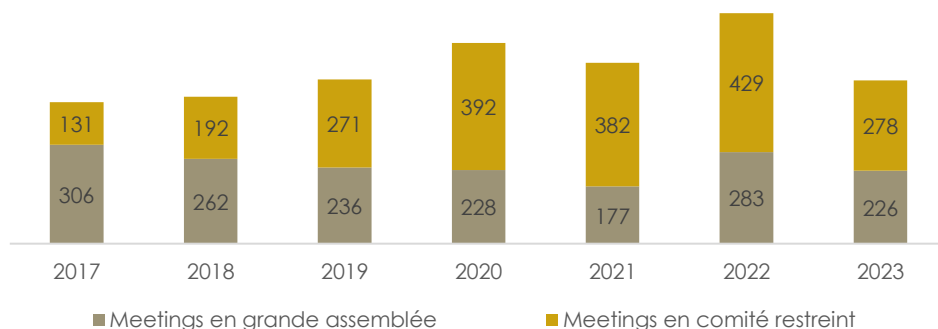
Le dialogue : nos actions individuelles et collectives

Notre démarche d'actions collectives et individuelles

Les équipes de gestion d'Amplegest rencontrent régulièrement les représentants des entreprises de notre univers d'investissement (504 meetings en 2023). Parmi ces meetings, nous en avons effectué 32 sur l'ESG.

Ces rencontres permettent de questionner les dirigeants et leurs représentants sur la stratégie des sociétés, leurs projets de développement, leurs objectifs financiers et extra-financiers. Elles constituent, de ce fait, le cœur du processus d'analyse de l'équipe de gestion.

Nos rencontres avec les sociétés



Notre dialogue actionnarial avec les entreprises poursuit un double objectif :

- Mieux connaître les entreprises dans lesquelles nous investissons ;
- Accompagner les entreprises dans l'amélioration de leurs pratiques via le dialogue et l'exercice de nos droits d'actionnaires pour la protection des intérêts clients et des actionnaires minoritaires.

Pour atteindre ce double objectif, Amplegest a mis en place deux niveaux de dialogue actionnarial : **les actions individuelles et les actions collectives**.

Les actions individuelles

Notre politique d'action individuelle a été initiée au troisième trimestre 2020, et nous l'avons amplement déployée ces 2 dernières années. En 2023, nous avons envoyé 17 lettres d'engagement, comparé à 15 lettres envoyées en 2022 et 12 lettres en 2021.

Nous avons décidé d'initier de nouveaux dialogues avec 7 entreprises plus orientées technologie suite à la création de notre fonds Amplegest Digital Leaders fin 2022. Nous souhaitons développer l'engagement actionnarial pour les valeurs du secteur technologique et pour lesquelles nous avons peu de données afin d'alimenter l'analyse ESG.

Les lettres d'engagement ont pour objectif de questionner les entreprises pour lesquelles des efforts de transparence dans le domaine E, S et G sont attendus.

Les actions collectives

En 2023, nous avons participé à aucune action collective.

Document remis à titre d'information, l'investisseur potentiel doit prendre connaissance du DICI et du prospectus visé par l'AMF. Les OPCVM présentent un risque de perte en capital. Il peut ne pas convenir à tous les investisseurs. Ce document est publié à titre d'information uniquement et ne constitue en aucun cas une offre de service, une incitation à acheter, à vendre ou à souscrire à des titres ou à tout autre instrument financier. Il ne s'agit pas d'un conseil en investissement.

Nos signatures d'initiatives internationales

À la suite de la signature des PRI en 2019, du CDP en 2020 et du 30% Club France Investor Group en 2021. Nous souhaitons nous engager avec le Climate Actions 100+ en 2024.

Le Climate Action 100+

Climate Action 100+ est une initiative menée par les investisseurs pour s'assurer que les plus grandes entreprises émettrices de gaz à effet de serre au monde prennent les mesures nécessaires pour lutter contre le changement climatique.



Nos projets pour cette année 2024

Pour cette année 2024 nous avons pour ambition d'implémenter les projets suivants :

- **Intégration ESG généralisée** : nous souhaitons intégrer l'ESG dans notre gamme Latitude, qui jusqu'à maintenant ne prenait en compte l'ESG qu'à travers l'exclusion. La difficulté est grande car la stratégie est global macro et regroupe ainsi plusieurs types d'actifs de plusieurs zones géographiques différentes.
- **Climate Action 100+** : Nous souhaitons adhérer à cette nouvelle initiative afin de s'engager sur la durée avec une entreprise. Nous nous sommes auparavant engagés sur la durée sur l'aspect social avec la participation au 30% Club France Investor Group.
- **Label ISR** : nous souhaitons labelliser de nouveaux fonds

Nous souhaitons nous positionner sur ces défis et ainsi permettre à nos investisseurs de mieux les appréhender à travers leurs investissements au sein de nos stratégies.

Vos interlocuteurs

Jean-François Castellani
Directeur du développement AM
jf.castellani@amplegest.com
01 80 97 22 28

Alexandre Ortis
Chargé de développement AM
a.ortis@amplegest.com
01 53 93 28 89

Xavier Coquema
Chargé de développement AM
x.coquema@amplegest.com
01 80 50 57 03

Document remis à titre d'information, l'investisseur potentiel doit prendre connaissance du DICI et du prospectus visé par l'AMF. Les OPCVM présentent un risque de perte en capital. Il peut ne pas convenir à tous les investisseurs. Ce document est publié à titre d'information uniquement et ne constitue en aucun cas une offre de service, une incitation à acheter, à vendre ou à souscrire à des titres ou à tout autre instrument financier. Il ne s'agit pas d'un conseil en investissement.